

Les Économistes physiocrates et la justification d'un colonialisme anti-esclavagiste

Edern De Barros, Enseignant-chercheur à l'Université de Tours

Selon un courant de pensée à gauche des deux côtés de l'Atlantique, la philosophie occidentale des Lumières aurait produit un idéal de liberté comme domination, justifiant l'esclavage, la colonisation, le racisme, le capitalisme mondial, ou encore serait la matrice des totalitarismes sous couvert d'universalisme¹. Cependant cette incrimination repose en grande partie sur la généralisation des Lumières à un courant de pensée à l'origine d'un idéal de liberté purement économique, qui aboutit à la justification des inégalités sociales et de l'autoritarisme politique : la « Science nouvelle » des Économistes physiocrates. Apparue au milieu du XVIII^e siècle, la physiocratie représente en effet une orthodoxie formée autour de la figure du maître à penser Quesnay entouré d'une cour de disciples qu'on appelle alors la « secte » : Mirabeau, l'auteur à succès de *L'ami des hommes* ; le jeune Dupont ; Le Mercier de la Rivière, intendant des colonies esclavagistes ; l'avocat Le Trosne, connaisseur du droit romain ; le journaliste Baudeau ; l'historien La Vauguyon ; etc. Nombreux sont les penseurs des Lumières qui se moquent de la « secte » des « philosophes économistes », à commencer par Galiani, Necker, Linguet ou encore Mably qui voient dans les disciples de Quesnay les inventeurs d'une théologie nouvelle déconnectée des réalités de l'économie politique populaire. L'émergence de la « Science nouvelle » des Économistes physiocrates marque en ce sens une « rupture épistémique »² majeure qui représente « l'ornière où l'entreprise s'est embourbée »³ pour reprendre le mot d'Yves Citton.

Les économistes physiocrates construisent une véritable orthodoxie politique autour de la défense des propriétaires et de la liberté économique pour la plus grande croissance du royaume. L'enrichissement des propriétaires devait, dans leur théorie, ruisseler sur le reste de la société dite « stérile », puisque seul le capital est productif, tandis que le travail était un coût de production. La réduction des coûts du travail est présentée comme un objectif bon pour tous, puisqu'elle accroît le

¹ S. ROZA, *La gauche contre les Lumières*, Paris, Fayard, 2020.

² S. MEYSSONNIER, *La Balance et l'Horloge*, Paris, Édition de la passion, 1989, part. III, Chap. XI, p. 283.

³ Y. CITTON, *Portrait de l'économiste en physiocrate*, Paris, L'Harmattan, 2000, chap. 13, p. 269.

revenu des propriétaires. Cette doctrine, schématisée par le *Tableau économique* de Quesnay, dessine en zigzag la naissance, la distribution et la reproduction des richesses entre trois classes (propriétaire, productive et stérile) à partir de l'évaluation du produit net annuel des terres des nations agricoles, qui permet de calculer la somme des richesses totales d'un État. La science politique et morale se réduit alors uniquement au « paradigme de la croissance »⁴, c'est-à-dire à « l'accroissement continu et progressif de la masse totale »⁵ des richesses comme l'écrit le disciple Baudeau. Le *Tableau* fait également office de constitution politique pour encadrer légalement le pouvoir monarchique. Les Économistes se présentent alors comme les nouveaux dépositaires des lois de la monarchie qui trouve leur traduction dans le concept de « despotisme légal » esquissé dans le *Despotisme de la Chine* de Quesnay publié en 1767 et repris par Le Mercier de la Rivière la même année dans *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*.

Cependant, l'invention de la « Science nouvelle » depuis le *Tableau économique* de Quesnay n'est pas une spéculation purement philosophique. Le milieu colonial joue un rôle fondamental dans la constitution de la « secte » des physiocrates. Le médecin Quesnay occupe une position privilégiée dans l'Entresol de Versailles auprès de Madame de Pompadour pour mener le travail d'influence des Économistes à la Cour en vue de la promotion d'un modèle du despotisme propriétaire né outre-atlantique, qui rentre en crise depuis le milieu du XVIII^e siècle. Mis au service de l'intérêt des propriétaires, la politique du produit net de la « Science nouvelle » se propose de développer le modèle de la « grande culture » qui exige des capitaux et du progrès technique pour supplanter la « petite culture » peu productive des sociétés égalitaires. Outre le fait que les colonies offrent un vaste terrain d'expériences en matière de maximisation du produit net, il existe « un lien entre agriculteur et militaire »⁶ qui n'est pas sans rappeler le « despotisme légal » et son culte de la loi martiale. « La force militaire, écrit Yves Citton, la terreur coloniale et le protectionnisme unilatéral ont joué dans cette conquête un rôle incomparablement plus décisif que le principe abstrait du “laisser faire” »⁷. Nombreux en effet sont les partisans de la physiocraties liés au milieu de l'administration coloniale, voire à l'économie coloniale. Dans quelle mesure, par conséquent, peut-on reconnaître dans le projet

⁴ E. DE BARROS, « À l'origine du paradigme de la croissance : la physiocratie », in V. COQ, H. DEVILLIERS, M. CHAMBON (dir.), *Le paradigme de la croissance en droit public*, Paris, LexisNexis, 2022, p. 25-35.

⁵ N. BAUDEAU, *Première introduction à la philosophie économique*, Paris, Chez Didot, Delalain, Lacombe, 1771, p. 34.

⁶ M. GODEFROY, « La guerre de Sept Ans et ses conséquences atlantiques : Kourou ou l'invention d'un nouveau système colonial », *French Historical Studies*, n° 32, 2009, p. 183. Voir également E. DAUBIGNY, *Choiseul et la France d'Outre-mer après le traité de Paris. Étude sur la politique coloniale au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1892 ; A. DUCHENE, *La politique coloniale de la France. Le ministère des colonies depuis Richelieu*, Paris, Payot, 1928.

⁷ Y. CITTON, « L'Ordre économique de la mondialisation libérale : une importation chinoise dans la France des Lumières ? », *Revue internationale de philosophie*, 2007/1, n° 239, p. 14.

physiocratique le « paradigme sucrier »⁸, à savoir la recherche de la maximisation du « revenu disponible » des propriétaires comme seul horizon politique ?

Nous verrons d'abord comment le « paradigme de la croissance » des physiocrates **trouve à certains égards ses inspirations** dans l'entreprise capitaliste des colonies (I), ce qui permet d'éclairer leur discours anti-esclavagiste destiné à conserver le système de la grande culture coloniale (II).

I. L'influence des colonies sur la naissance de la physiocratie

On peut constater que la secte des physiocrates est composée par un grand nombre d'acteurs liés au monde des colonies (A), ce qui permet de mieux rendre compte de l'influence du modèle de la grande culture outre-Atlantique sur leur théorie (B).

A. Les physiocrates et les colonies

Nombreux sont les disciples de la secte en lien étroit avec « l'ère de la colonisation officielle »⁹ dont parle Théodore Daubigny. Le premier des disciples de Quesnay, Mirabeau, est en effet particulièrement bien informé sur le système colonial par l'intermédiaire de son frère, le bailli de Mirabeau, qui est gouverneur de la Guadeloupe de 1753 à 1757. À son exemple, on pourrait ajouter celui d'Étienne François Turgot, dit le chevalier Turgot, nommé par Choiseul gouverneur de la Guyane le 18 février 1763. Il est associé à l'intendance de l'académicien créole Jean-Baptiste Thibault de Chanvalon en préparation du célèbre échec retentissant de l'expédition de Kourou organisée pour remédier à la perte du Canada. Après la défaite française consécutive à la guerre de Sept ans, le chevalier Turgot est chargé du développement capitaliste d'une colonie encore médiocre pour en faire une puissance économique rivale de la domination britannique. « La guerre de Sept ans, écrit Marion Godefroy à la suite d'Elizabeth Fox-Genovese, sert d'accélérateur pour le mouvement physiocratique, qui possède des attaches dans cet univers colonial. »¹⁰ À la suite du Traité de Paris de 1763, la France conservait ses colonies esclavagistes. Le chevalier Turgot rédige alors un mémoire inédit rempli de la

⁸ P. DOCKES, « Le paradigme sucrier (XII^e- XIX^e siècle), in F. CELIMENE, A. LEGRIS, *L'économie de l'esclavage colonial. Enquête et bilan du XVII^e au XIX^e.siècle*, CNRS Éditions, 2005, p. 113.

⁹ T. DAUBIGNY, *Choiseul et la France d'Outre-mer*, *op. cit.*, p. 25.

¹⁰ M. GODEFROY, « La guerre de Sept Ans et ses conséquences atlantiques : Kourou ou l'invention d'un nouveau système colonial », art. cit., p. 183. Voir E. FOX-GENOVESE, *The Origins of Physiocracy : Economic Revolution and Social Order in Eighteenth-Century France*, Ithaca, NY, 1976, 19.

puissance où elle est parvenue ; qu'elle compare son heureuse situation d'aujourd'hui [...] avec celle où elle se trouvait avant l'établissement du commerce maritime »²². Dans son *Discours* de juillet 1767, Poivre souligne d'ailleurs combien est préférable le bonheur des colons, ces « enfants chéris de la patrie »²³, comparé à la vie en métropole ligotée par un droit trop contraignant pour l'entrepreneur. Dupont qualifie d'ailleurs ses *Discours* dans les Îles de France et de Bourbon, où s'exprime son enthousiasme physiocratique, de « chefs-d'œuvre de raison et d'éloquence, le plus noble langage du Magistrat, de l'Administrateur et du Citoyen »²⁴. Comme l'écrit Le Trosne à la lecture de son texte *Les Voyages d'un philosophe* (1769), Pierre Poivre « serait en droit d'instituer son ouvrage, la Science économique démontrée par les faits. »²⁵

Le Mercier de la Rivière est sans doute l'une des recrues les plus importantes de Quesnay et Mirabeau, de par sa double expérience parlementaire et coloniale. C'est lui qu'Adam Smith loue tout particulièrement après son séjour à Paris, qualifiant son ouvrage de 1767 « d'exposition la plus claire et la mieux suivie »²⁶ de la doctrine économiste. Le Mercier rencontre Quesnay et adhère à la physiocratie dès 1756-1757. Le maître prend vite conscience de son importance lorsque Le Mercier fréquente le ministre de la marine François Peirenc de Moras, avant d'être nommé par Choiseul à l'intendance des Îles du Vent à Fort Royal de la Martinique où il arrive le 8 mars 1758. Il devient alors une pièce maîtresse de la physiocratie pour sa connaissance des colonies²⁷. « Mirabeau, remarque May, qui a accueilli des idées si diverses et souvent si neuves, avait, de son côté, pressenti tout l'intérêt que pouvait présenter une étude objective du régime des possessions d'outre-mer pour en dégager des principes d'action économique et politique. »²⁸ Mais le 27 mars 1762, alors que les colons livrent la colonie aux Britanniques, Le Mercier est contraint à la fuite. De retour en métropole, il publie un *Mémoire sur la Martinique*²⁹ qui contribuera à la décision de Louis XV de conserver les Îles du Vent à esclaves et à sucre contre les Anglais pour compenser la perte du Canada par le traité de Paris en 1763, mettant fin à la guerre de Sept ans. Il y défend le triple but de l'ordre social physiocratique : la propriété,

²² Id.

²³ P. POIVRE, *Discours prononcés par M. Poivre, Commissaire du roi, op. cit.*, p. 7.

²⁴ P. S. DUPONT, *Notice sur la vie de M. Poivre, op. cit.*, p. 37-38.

²⁵ G.-F. LE TROSNE, « Lettre de M. Le Trosne [...] à M. Rouxflin », *Journal de l'Agriculture, du Commerce, et des Finances*, Paris, juillet 1766, t.VI, p. 73, note 1 ; P. S. DUPONT, *Notice sur la vie de M. Poivre, op. cit.*, p. 34.

²⁶ A. SMITH, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Yverdon, s. n., 1781, t. V, p. 150.

²⁷ P.-S. DUPONT, *De l'origine et des progrès d'une Science nouvelle*, Londres, Chez Desaint, 1769, p. 12-13.

²⁸ L.-P. MAY, *Le Mercier de la Rivière (1719-1801) : aux origines de la science économique*, Paris, CNRS, 1975, Chap. I, p. 21-22.

²⁹ P.-P. LE MERCIER, « Mémoire sur la Martinique, 8 septembre 1762 » in *Mémoires et textes inédits sur le gouvernement économique des Antilles*. Publiés par L.P. May, Paris, CNRS, 1978, p. 143 ; L.-P. MAY, *Le Mercier de la Rivière (1719-1801) : aux origines de la science économique*, Paris, CNRS, 1975, Chap. I, p. 41.

la liberté et la sûreté. En 1762, Le Mercier est nommé intendant de la Martinique jusqu'en mai 1764, après quoi il se consacre à l'ouvrage fondamental de la « Science nouvelle » qui pose les fondements de la pensée administrative des Économistes : l'*Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, publié en 1767. En 1779, le ministre de la marine Sartine nomme Le Mercier à la tête du Comité de législation, qui vient d'être créé, chargé d'un plan de réformes des colonies d'Amérique. Il devient ensuite ordonnateur du Cap en l'île de Saint-Domingue, et enfin Commissaire général des ports et des arsenaux de marine dans les colonies. C'est dans ce cadre qu'il rencontre Moreau de Saint-Méry, sous le ministère de Castrie, qui travaillait à sa suite sur la publication des *Loix et constitutions des colonies françoises de l'Amérique sous le vent* (1780-1785). Le Mercier est écarté en 1784 du Comité de législation colonial au profit de Mardelle. Il achète alors dans la plaine du Cap une plantation sucrière dont l'exploitation lui rapporte une rente de 10 000 livres annuels. Il en confie la gestion à son fils, par ailleurs ordonnateur à Saint-Domingue jusqu'en 1786.

B. La justification du colonialisme chez les physiocrates

La société du *Tableau économique*, divisée en trois classes, apparaît à bien des égards analogue à la « firme de plantation et d'habitation antillaise »³⁰. En effet, la classe des propriétaires ne cultive pas elle-même ses terres, mais en confie l'administration économique à un « gérant », sous l'autorité duquel on trouve les économes et les commandeurs qui forment la pyramide hiérarchique de commandement des travailleurs. La culture est confiée à l'entrepreneur de culture chargé de la gestion de la firme sous contrat qui lui assure la co-propriété du produit net. Cette logique du modèle de la grande culture imprègne tout le *Tableau économique*, que Le Mercier transpose en système administratif, convertissant le sucre en blé. « C'est là, écrit encore Florence Gauthier, que les propriétaires étaient pratiquement, la source, le principe et le but de l'ordre social. C'est là enfin que l'on rencontrait une autorité tutélaire assurant le sort des propriétaires, celui de la main-d'œuvre, ainsi que la défense contre ses voisins. »³¹ C'est donc le capital investi par le propriétaire et les frais engagés par l'entrepreneur de culture qui sont fondamentalement productifs dans le système des Économistes, effaçant le rôle du travail dans la création des richesses, comme l'exprimait déjà Quesnay dans son article « Fermier » de l'*Encyclopédie*. « Ce sont les richesses des fermiers qui fertilisent les terres, qui multiplient les bestiaux, qui attirent, qui

³⁰ F. CELIMENE, A. LEGRIS, « L'économie coloniale des Antilles françaises au temps de l'esclavage », in F. CELIMENE, A. LEGRIS, *op. cit.*, p. 113.

³¹ F. GAUTHIER, « Le Mercier de la Rivière et les colonies d'Amérique », *Revue française d'Histoire des Idées politiques*, Paris, 2004, n° 20, p. 276.

fixent les habitants des campagnes, et qui font la force et la prospérité de la nation. »³² « Vous avez dit que c'étaient les hommes qui étaient le principe des richesses, écrit Mirabeau père, et il fallait dire que c'étaient les richesses qui étaient le principe des hommes. »³³

Où sont donc les « manouvriers de la culture »³⁴, ceux qui fournissent « un travail mécanique et journalier »³⁵, si ce sont les avances annuelles qui produisent les richesses ? À l'évidence nulle part dans l'arithmétique de l'ordre naturel du *Tableau*, parce qu'ils sont inclus dans le « prix fondamental », c'est-à-dire dans les frais de culture qu'il faut défalquer du prix de la vente qui constitue la recette totale du fermier. Le travail agricole est donc un coût de production dont la diminution est à proportion de l'augmentation du produit net, qui est lui-même la différence entre la recette totale du fermier et le prix fondamental. « Cette façon de présenter la main-d'œuvre comme partie intégrante des moyens de travail, ou du produit brut, écrit Florence Gauthier, est très remarquable. On la retrouve dans les livres de compte des planteurs esclavagistes qui considéraient leurs esclaves comme partie intégrante de leurs propriétés. »³⁶ Mais plus encore, le *Tableau économique* repose sur l'idéal d'un coût du travail minimum sous la forme de l'esclavage, ou mieux, d'un salariat misérable de subsistance dont le prix est toujours plus compressible. « Subsistez, écrit La Vauguyon, est un terme indéfini, dont la signification comporte plus ou moins d'étendue. »³⁷

Mably a conscience, dans ses *Doutes*, du caractère anhistorique et colonial de la pensée des Économistes, comme lorsqu'il oppose à leur système de la propriété foncière l'expérience des Jésuites du Paraguay qui « se donnent la licence [...] de braver impunément la Loi essentielle de votre Ordre naturel »³⁸ pour établir une « Société Platonicienne »³⁹ composée d'Indiens vivant dans la communauté des biens, dans le sillage du combat de Las Casas. Contre la justification d'une colonisation capitaliste, Mably oppose la sagesse des « républiques barbares »⁴⁰ pour dénoncer ce que

³² F. QUESNAY, « Fermiers », in DIDEROT (Denis), D'ALEMBERT (Jean Le Rond) (dir.), *L'Encyclopédie*, Neufchâtel, S. Faulche et Cie, 1756, t. VI, p. 559.

³³ MIRABEAU, *Les économiques*, Amsterdam, Chez Lacombe, 1769, p. 234.

³⁴ F. QUESNAY, « Le despotisme de la Chine », *Éphémérides du Citoyen*, Paris, Chez Nicolas Augustin Delalain, 1767, t. VI, part. I, n° 1, p. 5-75. t. VI, part. I, n° I, p. 53.

³⁵ V. RIQUETI DE MIRABEAU, « Premier éloge. Sully, & les Economies Royales », *Éphémérides du Citoyen*, Paris, Chez Lacombe, 1770, t. XII, p. 32.

³⁶ F. GAUTHIER, « Le Mercier de la Rivière et les colonies d'Amérique », art. cit., p. 277.

³⁷ P.-F. LA VAUGUYON, « Les doutes éclaircis [...] Troisième lettre », *op. cit.*, t. V, n° IV, 1768, p. 136.

³⁸ MABLY, *Doutes proposés aux philosophes économistes*, La Haye, Chez Nyon et chez Veuve Durant, 1768, Lettre I, p. 9.

³⁹ *Ibid.*, p. 10.

⁴⁰ E. DE BARROS, « L'Anthropologie de Condillac et Mably : L'affirmation d'une théorie républicaine de l'État contre le "despotisme légal" des Économistes », *Droit & Philosophie*, n°12, nov. 2020, p. 189-206.

Las Casas appelait déjà une « exécration inversion »⁴¹ entre la barbarie et la civilisation : l'*encomienda* présentée par les colons espagnols comme une entreprise de civilisation des peuples alors même qu'elle consacre cyniquement l'oisiveté et la paresse cupide de l'*encomendero* vivant sur le dos des autochtones tout en détruisant leur « république »⁴². De même chez les Économistes, l'état de société trouve son existence dans les propriétaires fonciers qui, par les avances mobilières dont ils disposent, permettent les travaux préparatoires de la culture. Toute l'arithmétique du *Tableau économique* repose sur cet argument : c'est le capital qui met en valeur et non le travail. La colonie, qui porte la culture des terres « à sa plus grande perfection »⁴³, semble ainsi réaliser le rêve du *Tableau économique*, c'est-à-dire la puissance despotique du propriétaire libre source de la richesse des nations :

Ce n'est certes pas en Europe que l'on pouvait imaginer un passage de l'état de nature à un état de société ayant de tels caractères, note Florence Gauthier. Par contre, cette description ressemble à ce que La Rivière avait sous les yeux dans les colonies d'Amérique. Là, après l'extermination des Indiens, des propriétaires fonciers avaient effectivement surgi, avec des avances nécessaires à la mise en valeur des terres.⁴⁴

Quesnay justifie en ce sens le colonialisme capitaliste au motif d'établir « le droit des hommes sur les terres incultes »⁴⁵, abstraction faite des peuples autochtones qui forment ces « républiques barbares » de Mably. « Dans l'état d'ignorance, écrit à son tour Le Mercier en 1775 ; les hommes ne sont point véritablement hommes »⁴⁶. Puisque la propriété foncière est le principe constitutif des sociétés, toutes ces républiques qui vivaient dans l'ignorance du gouvernement physiocratique sont considérées par les Économistes comme hors de l'histoire, à l'état de nature anémique, c'est-à-dire dans un « état de guerre » qui justifiait déjà chez les partisans de l'*encomienda* le droit de conquête :

Voilà l'état de guerre, écrit Dupont ; ce n'est pas, comme le pensèrent Hobbes et ses sectateurs, celui des hommes vivants dans la simplicité naturelle ; c'est celui des hommes en société désordonnée ; c'est celui où la propriété incertaine est sans cesse exposée à des violations clandestines, exercées sous les auspices d'une législation arbitraire.⁴⁷

⁴¹ B. DE LAS CASAS, *Histoire des Indes*, Paris, Seuil, 2002, t. I, p. 83. E. DE BARROS, « Las Casas et la défense des Noirs », *Esclavages et post-esclavages*, à paraître, 2023 ;

⁴² B. DE LAS CASAS, *op. cit.*, t. III, p. 729.

⁴³ P. POIVRE, *Discours prononcés par M. Poivre, op. cit.*, p. 13.

⁴⁴ F. GAUTHIER, « Le Mercier de la Rivière et les colonies d'Amérique », art. cit., p. 276.

⁴⁵ F. QUESNAY, « Le despotisme de la Chine », *op. cit.*, t. V, part. I, n° I, p. 60.

⁴⁶ P. P. LEMERCIER DE LA RIVIERE, *De l'instruction publique*, Stockholm, Chez Didot l'aîné, 1775, p. 19.

⁴⁷ P. S. DUPONT, « Discours de l'éditeur », *Physiocratie*, Yverdon, s. n., 1768, t. I, p.xliii. Voir également P.-P. LE MERCIER DE LA RIVIERE, *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, Londres, Chez Jean Nourse et chez

II. L'anti-esclavagisme des physiocrates

La physiocratie, si elle s'inspire du système des colonies esclavagistes, déploie un discours abolitionniste qui justifie cependant le **maintien** du système colonial (A). La raison en est que d'après leur calcul économique de maximisation de l'intérêt des propriétaires, le coût du salariat s'avère plus bénéfique que l'esclavage (B).

A. Sauver le système colonial de la crise

La peur hobbesienne pour l'« état de guerre » que manifeste Dupont – candidat à la succession de Poivre –, apparaît cependant davantage liée à la situation des colonies où l'on craint « la contagion du désordre »⁴⁸ du « troupeau de nègres »⁴⁹, surtout depuis la crise du système colonial et la forte augmentation du prix des captifs. « L'humanisme des philosophes, comme le note Michèle Duchet, s'ajuste à des réalités d'ordre économique, social et politique, et propose des solutions qui coïncident avec celles que préconisent au même moment les administrateurs des différentes colonies et les commis du bureau des Colonies. »⁵⁰ « Si la société **esclavagiste** est vaine, écrit à son tour Marion Godefroy, c'est moins par conception philanthropique que conclusion pragmatique aux vues des révoltes des Marrons. »⁵¹ Dans sa *Réponse à la lettre d'un Américain sur l'esclavage des Nègres* de 1763, Baudeau se fait ardent défenseur de « la liberté des hommes noirs de l'Afrique et de l'Asie » tout en réaffirmant la détermination des sectateurs de Quesnay « à rejeter avec horreur toute idée d'esclavage »⁵². L'anti-esclavagisme des physiocrates – au fondement de ce que Michèle Duchet appelle leur « humanitarisme »⁵³ – n'en fait pourtant pas des adversaires du modèle colonial de la grande culture. L'apparence juridique de liberté est **maintenue**, mais la réalité de l'esclavage demeure dans le salariat de misère. Pour les Économistes en effet, le travail contractuel est préférable à l'esclavage dans leur calcul économique. S'ils condamnent l'esclavage des colonies, ils n'hésitent pourtant pas à prendre modèle sur

Desaint, 1767, part. I, Chap. I, p. 9.

⁴⁸ P. POIVRE, *Discours [...]*, *op. cit.*, p. 59.

⁴⁹ P.-P. LE MERCIER DE LA RIVIERE, « De l'état actuel de la Martinique », in *Mémoires et textes inédits sur le gouvernement économique des Antilles, avec un commentaire de L. Ph. May*, Paris, Éditions du CNRS, 1978, p. 109.

⁵⁰ M. DUCHET, *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières*, Paris, Albin Michel, 1995, I, 3, p. 145.

⁵¹ M. GODEFROY, « La guerre de Sept Ans et ses conséquences atlantiques : Kourou ou l'invention d'un nouveau système colonial », *art. cit.*, p. 190.

⁵² N. BAUDEAU, « Réponse à la lettre d'un américain sur l'esclavage des Nègres », *Éphémérides du Citoyen*, Paris, Chez Nicolas Augustin Delalain, 1766, t. VI, n° X, p. 145.

⁵³ M. DUCHET, *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières*, *op. cit.*, I, 3, p. 164.

cet « esclavage toléré à la Chine [qui] n'y est pas avilissant » puisqu'« il n'y est qu'une espèce de domesticité assez douce »⁵⁴ comme le rappelle La Vauguyon. Après donc le panégyrique sur les droits de l'homme contre l'esclavage, le discours laisse place aux raisonnements économistes qui prennent en compte la nouvelle nécessité de réformes pour conserver l'économie coloniale, comme s'y emploie Pierre Poivre dans son *Discours* devant l'Assemblée générale des Habitants de l'Isle de France du 26 juillet 1767. S'il affirme que « l'Isle de France [...] devait n'être cultivée que par des mains libres », c'est-à-dire par « des hommes armés capables de la défendre », c'est d'abord pour avoir des « protecteurs de notre commerce des Indes. »⁵⁵ Le discours abolitionniste n'est pas une remise en question de l'économie coloniale. « Il devrait être inutile de prouver la nécessité des Colonies »⁵⁶, comme l'écrit Nicolas Baudeau. Si l'intendant Turgot s'indigne de l'esclavage dans son *Discours aux Sorboniques* du 3 juillet 1750, on verra son frère s'inquiéter dans son mémoire sur la Guyane des « conjurations fréquentes qu'on voit se former dans les colonies à nègres », et craindre la situation de la Jamaïque « remplie de Marrons qui après une longue guerre ont pareillement obtenu l'indépendance. »⁵⁷ Profitant des leçons de l'expérience britannique, les physiocrates affirment qu'il faut déjà préparer les colonies à « se passer de nègres »⁵⁸ dans un projet de peuplement par une main-d'œuvre pauvre corvéable par contrat.

Les Économistes en viennent ainsi au point crucial qui motive leur anti-esclavagisme, à savoir l'avantage économique du salariat, et donc la nécessité d'appliquer le modèle économique capitaliste de la grande culture en recourant aux travailleurs « libres » sous contrat au lieu de recourir à la main-d'œuvre de captifs indociles et coûteux, toujours menaçants envers le droit de propriété. Ce salariat de misère, ou ces « soldats de la croissance »⁵⁹ pour reprendre la belle expression de Simone Meyssonier, correspond déjà au modèle du « coolie-trade »⁶⁰ du XIX^e siècle comme le souligne Florence Gauthier. Le bassin d'émigration de la Rhénanie-Palatinat, entre la France et les Habsbourg d'Autriche, forme en ce sens une ressource de travailleurs à bas prix quand d'autres envisagent l'implantation de colonies capitalistes directement en Afrique. « La culture du sucre, écrit Dupont, nous serait beaucoup plus

⁵⁴ P.-F. LA VAUGUYON, « Les doutes éclaircis [...] », *op. cit.*, t. VI, n° IV, 1768, p. 223 ; F. QUESNAY, « Le despotisme de la Chine », *op. cit.*, t. III, part. I, n° I, p. 54 ; P.-J.-A. ROUBAUD, *Histoire générale de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique*, Paris, Chez Des Ventes de la Doué, 1771, t. IX, p. 403.

⁵⁵ P. POIVRE, *Discours* [...], *op. cit.*, p. 25.

⁵⁶ N. BAUDEAU, « Des colonies françaises aux Indes occidentales », *Éphémérides du Citoyen*, Paris, Chez Nicolas Augustin Delalain, 1765, t. II, n° III, p. 38.

⁵⁷ BNF, nouv. Acq., 5398, fol. 102, in M. GODEFROY, « La guerre de Sept Ans et ses conséquences atlantiques : Kourou ou l'invention d'un nouveau système colonial », *op. cit.*, p. 187.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ S. MEYSSONNIER, *La Balance et l'Horloge*, *op. cit.*, part. II, Chap. VII, p. 202.

⁶⁰ F. GAUTHIER, « Le Mercier de la Rivière et les colonies d'Amérique », art. cit., p. 269.

profitable, établie par nos soins chez les nègres libres de la côte d'Afrique, qu'exercée par des nègres esclaves dans nos Antilles. »⁶¹

B. Le calcul économique de l'abolition

Sous le verni humanitariste, le travailleur servile apparaît à présent comme un capital au regard de la théorie physiocratique du droit naturel réduit aux choses matérielles. « À force de traiter la main-d'œuvre comme une marchandise, remarque Yves Citton, à force de ne voir dans les salaires que des frais de production, les Économistes en arrivent à oublier que l'être humain appartient au royaume des fins en soi. »⁶² Ils s'efforcent ainsi de calculer la valeur nette de l'esclave comme le faisait déjà Baudeau dans les *Éphémérides* d'octobre 1766 ou l'abbé Roubaud dans le *Journal du commerce, de l'agriculture et des finances* de 1771. « Une circonstance précise, remarque Gabriel Debien, va renforcer cette tendance qui s'ébauche : le prix des esclaves monte, tandis que baisse leur résistance physique »⁶³. « Le seul moyen de maintenir les cultures coloniales, écrit Caroline Oudin-Bastide, consistera en un changement de la relation du nègre au travail : sa moralisation est indispensable. »⁶⁴ L'esclave, en effet, ne reçoit pas de salaire, mais son travail n'est pas pour autant gratuit comme le montre Dupont dans ses *Observations importantes sur l'esclavage des nègres*. L'esclave est un instrument de travail qui « occupe donc un capital »⁶⁵ de plus en plus grand, c'est-à-dire qui réduit fortement les frais d'investissement, alors qu'il a une durée de vie moyenne de « dix ans », qui suppose un réinvestissement qui pèse sur les avances disponibles :

C'est qu'on n'a pas fait réflexion aux frais d'achat du nègre, qui sont perdus par sa mort ; à la courte durée de la vie qu'il traîne dans les fers ; à la nécessité de recommencer à sa perte un nouvel achat ; à l'intérêt des fonds que cela consume ; à l'obligation d'avoir sur un petit nombre de nègres, un autre nègre oisif, pour lutter à coups de fouet contre la paresse inhérente à tout esclave, et qui est son premier moyen de se venger du maître qui l'opprime ; au danger que font courir les marrons ; aux frais de la guerre qu'on ne peut éviter avec eux ; au temps inévitablement perdu par les esclaves en mille occasions ; à leur ineptie naturelle et volontaire, etc.⁶⁶

⁶¹ P. S. DUPONT, « Lettres africaines, où Histoire de Phédima & d'Abensar : Par Mr. Butini », *Éphémérides du Citoyen*, Paris, Chez Lacombe, 1771, t. VIII, part. II, n° I, p. 78-79.

⁶² Y. CITTON, *Portraits de l'économiste en physiocrate*, Paris, L'Harmattan, 2000, Chap. V, p. 123.

⁶³ G. DEBIEN, *Les esclaves aux Antilles françaises (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Gourbeyre, Société d'histoire de la Guadeloupe ; Fort-de-France, Société d'histoire de la Martinique, 2000, p. 473.

⁶⁴ C. OUDIN-BASTIDE, « La relation au travail dans la société esclavagiste de la Guadeloupe et de la Martinique (XVII^e-XIX^e siècles) », *Travailler*, 2008/2, n° 20, p. 151.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 226. Voir C. MEILLASSOUX, *Anthropologie de l'esclavage*, Paris, Puf, 1986, part. I, Chap. IV, 5, p. 95.

⁶⁶ P. S. DUPONT, « Observations importantes sur l'esclavage des nègres », *Éphémérides du Citoyen*, Paris, Chez Lacombe, 1771, t. VI, p. 224-225.

La **main-d'œuvre** salariée au contraire représente un coût déterminé par la loi du marché qui limite les risques pesant sur le capital investi dans l'entreprise. Dupont souligne que si naturellement le salaire des nègres libres tend à la hausse puisque leur niveau de vie augmente, en revanche la concurrence souhaitable d'une armée de travailleurs pauvres émigrés d'Europe représente une contretendance à la baisse sur le marché du travail, par une forte augmentation de la demande :

Il est impossible qu'il devienne plus haut, écrit Dupont, parce que la concurrence des pauvres d'Europe, qui sont en si grand nombre, s'y opposerait. [...] En effet, il y a tant de gens en Europe qui touchent aux dernières extrémités de la misère, qu'il n'y a point de doute qu'ils ne se transportassent avec plaisir, et qu'ils ne travaillassent avec ardeur dans le lieu quelconque où il y a de tels salaires à gagner.⁶⁷

Par conséquent, le prix du travail libre restera nécessairement inférieur au prix du travail servile :

Plus la population s'accroît, et plus le taux d'un échange aussi indispensable à faire pour la classe des hommes qui ne sont propriétaires que de leur personne, ou de quelques avances mobilières, devient avantageux pour la classe des propriétaires fonciers et pour celle des entrepreneurs de culture. La concurrence étant plus grande entre ceux qui ont besoin de salaires, chacun d'eux offre ses services au rabais et se contente d'une moindre rétribution.⁶⁸

Le processus de déshumanisation de la **main-d'œuvre** chez les physiocrates se traduit d'ailleurs par leur assimilation à un coût de production : une somme négative dans l'arithmétique de l'ordre naturel, c'est-à-dire « une dépense [qui] est toujours en déduction du produit net »⁶⁹ comme le note Turgot. Idéalement, ce coût équivaut au salaire de subsistance, qui permet la survie d'une **main-d'œuvre** opérationnelle sans trop **grever** le produit net. « Le pauvre, remarque Édouard Jourdain, n'est plus un esclave au sens juridique du terme mais un objet superflu et jetable qui par conséquent coûte moins cher : inutile de l'entretenir comme une propriété. »⁷⁰ À titre de comparaison économique, remarque Adam Smith lecteur des physiocrates, « l'ouvrage fait par des mains libres revient définitivement à meilleur compte que celui qui est fait par des esclaves. »⁷¹ Car comme le dit Mirabeau, « les manœuvres

⁶⁷ P. S. DUPONT, « Lettres africaines, où Histoire de Phédima & d'Abensar : Par Mr. Butini », *Éphémérides du Citoyen*, Paris, Chez Lacombe, 1771, t. VIII, part. II, n° I, p. 103.

⁶⁸ P. S. DUPONT, « Fragment d'un Ouvrage intitulé, Éléments de Philosophie économique », *Éphémérides du Citoyen*, Paris, Chez Lacombe, 1771, t. VII, part. I, n° III, p. 58-59.

⁶⁹ TURGOT, *L'impôt indirect*, in Y. CITTON, *Portrait de l'économiste en physiocrate, op. cit.*, Chap. 5, p. 197-198.

⁷⁰ É. JOURDAIN, *Théologie du capital*, Paris, Puf, 2021, Chap. 6, p. 144.

⁷¹ A. SMITH, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris, Chez Guillaumin, 1843, t. I, liv. I, Chap. VIII, p. 112.

ne sont que des outils »⁷² qui s'achètent et qui se vendent, d'où résulte un prix déterminé par le marché qui tend au salaire de subsistance dans la concurrence. « La **main-d'œuvre**, note Abeille, doit être considérée comme une marchandise puisqu'elle s'achète et se vend. Elle a un prix plus ou moins fort, en raison du besoin qu'on en a et de la difficulté plus ou moins grande de se la procurer. »⁷³ L'homme n'est ainsi plus qu'une variable d'ajustement dont la valeur est mesurée par un prix, le salaire.

En outre, un prolétariat de misère entretenu par l'afflux des travailleurs immigrés, esclaves du besoin, est une armée de réserve plus obéissante qu'un « troupeau de nègres »⁷⁴ discipliné par la violence des maîtres. Si l'esclave travaille, c'est sous les **coups de fouet** du commandeur au service de l'entrepreneur et du propriétaire. Travaillant pour autrui, l'esclave n'est pas aiguillonné par son intérêt privé vers la servitude volontaire. En ce sens, le discours abolitionniste vise à dessiller les yeux des propriétaires esclavagistes qui ignorent les ressorts intimes de la maximisation de la productivité du travail. « Quelques colons, remarque Gabriel Debien, croyaient qu'une plantation pouvait être menée sans fouet. Peu de gérants l'admettaient, sachant bien que ce qui leur était demandé ce n'était pas d'abord d'être philanthropes, mais d'exciter les noirs au travail pour faire monter le revenu. »⁷⁵ L'abolition rend l'outil de travail plus volontaire parce qu'intéressé à la propriété des gains du labeur, bercé par l'illusion de liberté et le désir d'épargner sur le salaire de subsistance pour devenir propriétaire mobilier ou immobilier à son tour. L'« intérêt bien entendu », formidable puissance intérieure de servitude volontaire, devient dans les consciences mêmes le nouveau fouet du commandeur :

L'esclave est paresseux, **écrit Dupont**, parce que la paresse est son unique jouissance [...]. Il n'en serait pas de même des ouvriers libres de personne, et propriétaires de leurs gains. L'envie d'accroître ces gains et de mériter la préférence sur leurs concurrents, les rendrait actifs et intelligents. Ils feraient dans le même temps, à moins de frais, avec moins de fatigue [...] au moins le double de l'ouvrage que font les nègres esclaves ; et puisqu'ils ne coûteraient pas plus cher, comme nous venons de le voir, leur salaire comparé avec le produit de leur travail, serait donc environ de moitié meilleur marché.⁷⁶

Mots-clés : colonisation, esclavage, physiocratie, capitalisme, Lumières

⁷² MIRABEAU, *Les économiques*, op. cit., I, p. 81.

⁷³ L.-P. ABEILLE, *Principes sur la liberté du commerce des grains*, Amsterdam, Chez Desaint, 1768, p. 95.

⁷⁴ P.-P. LE MERCIER DE LA RIVIERE, « De l'état actuel de la Martinique », in *Mémoires et textes inédits sur le gouvernement économique des Antilles*, avec un commentaire de L. Ph. May, Paris, Éditions du CNRS, 1978, p. 109.

⁷⁵ G. DEBIEN, *Les esclaves aux Antilles françaises (XVII^e-XVIII^e siècles)*, op. cit., p. 108.

⁷⁶ P. S. DUPONT, « Observations importantes sur l'esclavage des nègres », op. cit., t. VI, part. II, n° IV, p. 238-239.